



Isole rapidement et durablement, par simple pulvérisation, les taches et les salissures solubles dans l'eau - telles que les taches d'eau, de suie, de feu, de graisse et de goudron, de nicotine, de feutre et de crayon photocopieur, etc. Empêche le passage ultérieur des salissures lors de la pose ultérieure d'un papier peint ou d'une peinture à dispersion. Ne convient pas aux marqueurs permanents contenant des solvants.

- isole la graisse, la suie, les taches d'eau, etc.
- séchage rapide
- intérieur et extérieur

### Champ d'application

Spray isolant contre les taches d'eau, de suie, de graisse, de goudron et de nicotine. Empêche le percement avant de tapisser ou de peindre avec une peinture à dispersion.

### Préparation

Le support doit être résistant aux solvants, stable et sec.

### Traitement

Secouer vigoureusement la boîte avant utilisation. Pour retirer le capuchon, placer un tournevis de 8 mm de large sur le renflement latéral du capuchon et tourner. Vaporiser ensuite brièvement à titre d'essai. Vaporiser brièvement les taches à isoler à une distance d'environ 20 cm, de manière à obtenir une surface fermée sans imperfections. En cas de supports rugueux ou de très fortes salissures, répéter éventuellement l'opération après environ 10 minutes. Temps de séchage : les surfaces traitées peuvent être tapissées ou recouvertes de peinture à dispersion après un temps de séchage d'environ 10 minutes.

### Stockage

Conserver le récipient fermé au frais, mais à l'abri du gel. Conserver hors de portée des enfants.

### Remarques

Ne pas utiliser à une température inférieure à +5 °C (température de l'objet et température ambiante). Pour les données relatives à la sécurité, veuillez consulter la fiche de données de sécurité. Vous pouvez obtenir les fiches de données de sécurité actuelles sur notre site Internet [www.baufan.de](http://www.baufan.de) ou sur [info@baufan.de](mailto:info@baufan.de). Élimination : Ne recycler que les emballages vides. Les restes de matériau séchés peuvent être éliminés avec les ordures ménagères ou comme déchets de chantier. Les résidus non durcis doivent être éliminés conformément au code déchet EWC n° 16 05 04.

#### Remarque:

Toutes les informations et données mentionnées dans cette fiche technique sont basées sur notre expérience pratique et sur des tests en laboratoire et correspondent à l'état actuel de la technique. Elles servent toutefois uniquement de directive générale et ne constituent pas une garantie pour des propriétés ou des performances spécifiques. Les conditions de stockage, de transport et d'utilisation des produits échappant à notre contrôle, aucune responsabilité juridique ne peut être déduite des informations présentées ici. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de vérifier l'adéquation du produit à l'usage prévu dans les conditions spécifiques du site ou du projet.